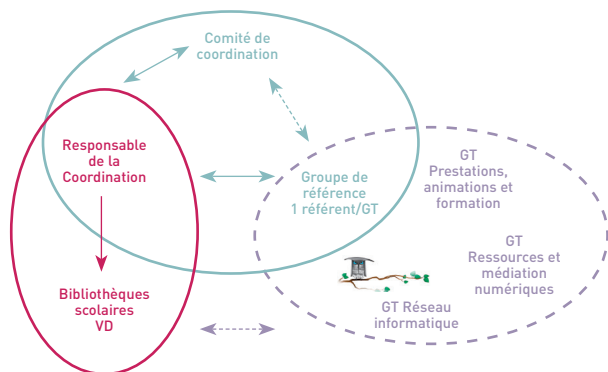


ORGANISATION DE LA COORDINATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES



LA CONFÉRENCE PLÉNIÈRE DES BIBLIOTHÉCAIRES SCOLAIRES VAUDOISES

Objectifs

- Réunir tous-toutes les bibliothécaires scolaires au sein d'un seul groupe reconnu et officiel ;
- Mettre en œuvre et faire vivre un réseau métier des professionnels en bibliothèque scolaire ;
- Développer une culture commune et des pratiques harmonisées pour répondre aux objectifs fixés par les missions de l'École et dans les cadres posés par la DGEO.

Composition

- Bibliothécaires scolaires et bibliothécaires délivrant des prestations pour les établissements scolaires au sein de bibliothèques mixtes (scolaires et communales).

Fonctionnement

- 2 fois par an (ou + selon nécessité).

Activités

- Informations, présentation des travaux et des projets en cours : responsable, comité, groupe de référence et GT ;
- Echanges d'informations et de pratiques - visites de bibliothèques.

**BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE**

Coordination des bibliothèques scolaires vaudoises

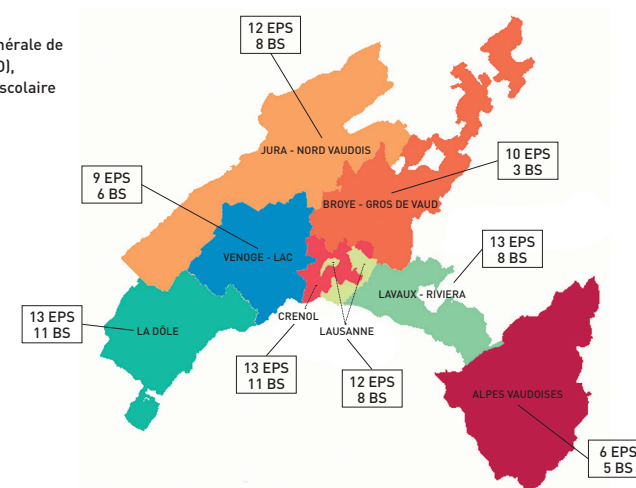


A QUI SONT DESTINÉES LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES VAUDOISES DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ?

Elles sont destinées aux élèves et aux enseignants des degrés 1-11 HARMOS dans les 88 établissements primaires et secondaires (EPS) mais aussi au public local lorsque la bibliothèque est mixte (scolaire et communale)

LES HUIT RÉGIONS SCOLAIRES DU CANTON DE VAUD

Sur les 88 EPS de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), 60 ont (accès à) une bibliothèque scolaire



QUI FAIT QUOI ?

Le Canton doit veiller à la mise à disposition de bibliothèques pour les établissements de la scolarité obligatoire. Les communes ont la charge de construire et d'aménager les bâtiments scolaires dont les bibliothèques. Le Canton doit veiller à l'existence d'une bibliothèque dans tout projet de nouveau bâtiment et au respect des normes pour les locaux. Le Canton finance les postes et des fonds documentaires scolaires. Il est responsable du fonctionnement des bibliothèques scolaires et délègue la compétence à la Coordination des bibliothèques scolaires vaudoises.

CONTEXTE ET IMPLANTATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES VAUDOISES

Contexte pédagogique : Plan d'études romand (PER)

Dans ses conditions-cadres matérielles et organisationnelles, le PER préconise d'« offrir l'accès à une bibliothèque fournie en publications adaptées, variées et multiculturelles ».

Contexte légal : Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO)

« Art. 139 Ressources documentaires

- 1- Le département encourage les communes à mettre à la disposition de chaque établissement les locaux destinés à une médiathèque scolaire.
- 2- Tant que tous les élèves du canton n'ont pas accès à une médiathèque scolaire, le département peut acquérir des prestations dans ce domaine auprès de tiers. »

Contexte institutionnel / implantation dans les établissements scolaires : Règlement d'application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (RLEO)

« Art. 32 Conférence des professionnels actifs au sein de l'établissement (LEO art. 49 al. 3)

- 1- La conférence des professionnels actifs au sein de l'établissement peut notamment comprendre, outre les membres de la conférence des maîtres, [...] les bibliothécaires [...]. »

MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES VAUDOISES

La bibliothèque scolaire fait partie intégrante du dispositif éducatif ; elle est à la fois un service d'information documentaire, un lieu de formation et un espace de loisirs.

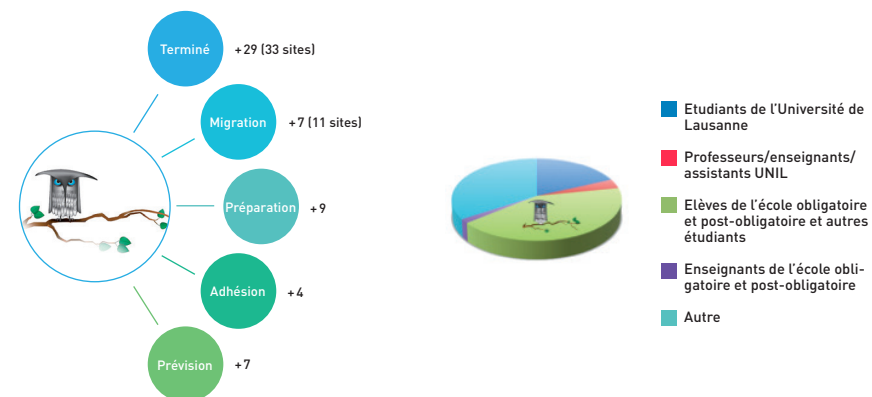
- Elle met à disposition des ressources documentaires variées ainsi que des ouvrages de fiction destinés tant aux élèves qu'aux maîtres ;
- Le volume et la composition du fonds sont adaptés aux besoins des utilisateurs, aux impératifs de l'enseignement et ils sont en adéquation avec les objectifs du PER (Plan d'études romand) ;
- Les techniques de travail pour le traitement des documents respectent les règles bibliothéconomiques internationales en vigueur.

La bibliothèque scolaire est un outil pédagogique au service des apprentissages.

La bibliothèque scolaire participe au projet global de formation de l'élève par la mise en œuvre d'une politique documentaire et d'un programme d'animations pédagogiques en adéquation avec les missions de l'école et avec les objectifs du PER.

LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES SUR LE RÉSEAU RERO (VAUD)

Bilan des travaux (2010-2014)



COORDINATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES VAUDOISES

Création d'un poste de coordination pour les bibliothèques scolaires vaudoises (janvier 2013). Mandat donné par le Département (DFJC) à la BCU Lausanne pour coordonner les bibliothèques scolaires.

Mission

Mettre en œuvre une structure pour que les établissements scolaires aient accès à une bibliothèque, pour garantir une politique de prestations de qualité et pour mettre en réseau les bibliothèques et les bibliothécaires, en étroite collaboration avec les directions de la DGEO, les directions scolaires et les autorités communales.

Cahier des charges de la Coordination des bibliothèques scolaires

- Promotion des bibliothèques scolaires et communication auprès des autorités (Canton-Communes) ;
- Conseil et appui pour les directions d'établissements : infrastructures, locaux, mandats de prestations Canton-Communes, recrutement et formation du personnel (notamment CAS BMS) ;
- Assistance et expertise auprès des bibliothécaires ;
- Gestion du groupe des bibliothécaires scolaires et de groupes thématiques ;
- Mise en réseau des bibliothèques scolaires et mixtes dans RERO ;
- Harmonisation et adéquation des prestations pour les établissements scolaires (notamment animations pédagogiques) ;
- Mise en place d'une démarche qualité : référencement de données, mise en place d'indicateurs et statistiques pour toutes les bibliothèques scolaires et mixtes ;
- Représentation des bibliothèques scolaires vaudoises en Suisse et à l'étranger.